

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1885.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885 (1).

AMENDEMENTS.

Je propose de réduire de 25,000 francs le crédit de l'article 12 et de 12,000 francs le crédit de l'article 22.

CH. WOESTE.

Le soussigné propose à l'article 12 (chapitre IV) l'amendement suivant :

ART. 12. Traitement et solde de l'infanterie, 13,794,000 francs,

C^{te} DE KERCHOVE.

(1) Budget n° 3, IX.
Rapport, n° 35.

